

**FONDATEUR**

Jean-Pierre Bartholomé

RÉDACTEUR EN CHEF

Benoît Van Keirsbilck

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS

Nadège Brassine, Jacques Fierens,

Camille Gambi-Arnold & Anne-Catherine Rasson

DIRECTEUR

Benoît Lambart

RESPONSABLE ÉDITORIALE

Alexandra Roelandt

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Milan Thomas

CARICATURISTE

Jacques Van Russelt

RELECTEUR

Pierre Bruggeman

COMITÉ DE RÉDACTION

Nadège Brassine, Jacques Fierens, Camille Gambi-

Arnold, Benoît Lambart, Thierry Moreau, Anne-

Catherine Rasson, Alexandra Roelandt, Milan

Thomas, Christelle Trifaux & Benoît Van Keirsbilck

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Edwige Barthélemy, Odile Buchet, Geert

Cappelaere, Aurore Dachy, Dominique De Fraene,

Amaury de Terwangne, Isabelle Detry, Fabienne

Druant, Laurent Fastrez, Sandra Gérard, Jean

Jacqmain, Solaïman Laqdim, Vincent Macq,

Pierre-Yves Rosset, Françoise Tulkens, Benoît Van

der Meerschen, Rozelien Van Erdegheem, Karen Van

Laethem & Johanne Wyns

Fin juillet, nous apprenions que le centre AMRAN, qui accueille depuis 2022 des mineur-es non accompagné-es (MNA)¹, ferme ses portes. Cette décision est l'une des conséquences dramatiques des restrictions budgétaires imposées par la ministre de l'Asile et de la Migration, Anneleen Van Bossuyt (NVA).

Même si le centre n'avait pas vocation à devenir pérenne, cette fermeture impacte près de 250 enfants. Particulièrement fragilisé-es et démunis-es, notamment en raison des multiples traumatismes vécus au cours de leur parcours migratoire et de leur vie d'errance en Belgique, ces enfants risquent fort de se retrouver sans logement, même si le secteur associatif se mobilise pour les reloger.

Cette fermeture est la « malheureuse occasion » pour nous de (ré)attirer l'attention sur ces jeunes. Selon les chiffres disponibles, plus de trois MNA sur quatre ont subi de l'enfermement ou de la torture avant d'arriver sur le territoire belge. Ils arrivent sur notre sol de plus en plus jeunes et une grande majorité d'entre eux combinent des maladies somatiques (malnutrition, gale) et psychiques (symptômes dépressifs, voire troubles de stress post-traumatique). Le Défenseur des droits de l'enfant² rappelait dans son rapport annuel de 2025 l'importante précarité dans laquelle ils vivent, et les risques auxquels ils sont exposé-es sur le territoire belge (prostitution, traite des êtres humains, recrutement au sein d'organisations criminelles, etc.). Ce public est invisibilisé et négligé par le monde politique, alors que ses vulnérabilités se cumulent ! Cette politique, outre qu'elle est inhumaine et contraire aux obligations nationales et internationales de l'État, est en plus complètement aberrante sur le plan financier et révèle une absence d'approche globale et cohérente.

-
- 1 Anciennement mineur-es étranger-es non accompagné-es (MENA). Suivant la suggestion du Défenseur des droits de l'enfant, nous utilisons l'appellation MNA afin d'éviter toute réduction de ces jeunes à leur situation administrative même si le fait qu'ils sont administrativement étranger-es ajoute à leur vulnérabilité. Notons qu'il s'agit d'enfants au sens de la CIDE.
 - 2 Manière dont l'institution du DGDE souhaite à présent être dénommée.

En effet, alors que Bruxelles est confrontée à des événements criminels, notamment liés à la prolifération de trafics en tout genre, et que ces jeunes sont la proie idéale de prédateurs mal-honnêtes et sans scrupule, main-d'œuvre corvéable et facilement remplaçable, la fermeture de ce centre augmente la précarité, jette ces jeunes dans les griffes de prédateurs de tout poil, compromet leurs tentatives d'insertion et leurs perspectives d'avenir.

Rappelons que tous ces enfants devraient être considérés comme étant certainement en danger ; les Communautés sont dès lors compétentes pour leur octroyer de l'aide. C'est ce qu'elles font dans une certaine mesure, mais sur des critères tellement stricts et avec un rejet de la responsabilité vers d'autres niveaux de pouvoir. En conséquence un nombre considérable d'entre eux ne peuvent pas mener une vie conforme à la dignité humaine, alors que la société se doit d'offrir à toutes les jeunes un lieu de développement épanouissant et porteur de perspectives. Un certain nombre d'entre eux reviennent dans le giron de la Communauté lorsqu'ils se retrouvent en institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) à la suite de la commission d'un fait qualifié infraction commis très souvent pour se défendre et survivre. Ces institutions ne sont pas forcément les mieux équipées pour répondre à leurs besoins spécifiques, malgré la créativité du personnel psychosocial. Par la suite, malgré des collaborations existantes entre Fedasil et certains services de l'aide à la jeunesse, l'hyperspécialisation de ces derniers et les balbutiements des dispositifs intersectoriels ne permettent souvent pas de répondre à l'ensemble des vulnérabilités et besoins de ces jeunes.

L'indispensable réouverture du centre AMRAN, évoquée par certains médias, ne résoudra certainement pas tout, loin s'en faut. Le respect des droits de ces enfants venus d'ailleurs exige une politique volontariste déterminée, impliquant tous les niveaux de pouvoirs, avec un partage clair des responsabilités. Cela coûte de l'argent aujourd'hui, qui devrait être largement économisé sur d'autres budgets de demain. C'est ça, faire de la politique.

NADÈGE BRASSINE & BENOIT VAN KEIRSBILCK

DÉCIDÉMENT,
ANNELEEN VAN
BOSSUYT N'AIME
PAS CES ENFANTS
VENUS D'AILLEURS